

Compte rendu du Conseil municipal du 29 mars 2021

Début de la séance : 20 heures.

Le lundi 29 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de WALLON CAPPEL s'est réuni, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Éric SMAL, Maire et sur convocation faite par lui le 24 mars 2021.

Conseillers en exercice : 15

Présents : M. SMAL Eric, Maire

Mme HEMELSDAEL Sylvie, M. TRAISNEL Olivier, M. MESMACQUE Hubert, M. LAUWERIE Patrice, adjoints
M. BALAVOINE François, M. BERON Michel, Mme BRUNEEL Jeannine, M. DEHESTRU Fabrice, M. DELVART
Didier, M. DUTRY Serge, Mme LAUWERIER Marie-Odile, Mme LESCIEUX Edwige, M. POREYE François, M.
WALLART Pierre.

Excusés : néant

Absents : néant

Ordre du Jour :

- Instauration du huis clos
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Appel nominal
- Rénovation de la salle des Fêtes : demande de subvention au Conseil Régional Hauts de France au titre du fonds de relance et de solidarité avec les territoires.
- SIECF : renouvellement adhésion au marché groupé d'énergie
- CDG: renouvellement adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires - autorisation de signature de la convention 2021-2024
- Entretien de la signalisation horizontale sur le domaine public départemental en agglomération : renouvellement de la convention avec le Département du Nord
- Information(s) du Maire

La date de dépôt du dossier étant fixée au 16 avril 2021, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Aide Départementale aux Villages et Bourgs -programmation 2021 : travaux de rénovation et extension de l'éclairage (LED) de notre terrain de sport.

Adopté à l'unanimité.

Instauration du huis clos :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prononcer le huis clos pour cette séance en vertu du Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18. Ceci en raison des conditions exceptionnelles liées à la COVID-19, que le public ne peut être accueilli compte-tenu du couvre-feu et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée et ce pour l'ensemble de la séance de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance : à l'unanimité Mme LESCIEUX Edwige est désignée secrétaire de séance

Appel nominal : Appel nominatif, le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut débiter.

Rénovation de la salle des Fêtes : demande de subvention au Conseil Régional Hauts de France au titre du fonds de relance et de solidarité avec les territoires.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a le projet de procéder à la rénovation et au réaménagement de la salle Charles Louis VANDENBOSSCHE.

A cet effet, un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet d'architecture Philippe BAILLY à Bruay La Buisnière.

Le montant estimatif total des travaux est estimé à 116 659.00€ HT.

Le plan de financement se présente ainsi :

Les travaux de ce type peuvent être subventionnés par le Conseil Régional Hauts de France dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires.

| BUDGET PREVISIONNEL HT DE L'OPERATION | | | |
|--|-------------------|------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Travaux de gros œuvre -bâtiment | 18 118.53 | Subvention du département | 26 200.00 |
| Dallage Béton | 7 080.00 | Subvention D.E.T.R | 12 280.00 |
| Menuiseries extérieures | 13 017.34 | Conseil régional (plan de relance) | 34 997.70 |
| carrelages | 8 379.39 | Subvention S.I.E.C.F | 5 400.00 |
| Plâtrerie isolation | 14 344.00 | | |
| électricité | 13 061.61 | Financement communal | 37 781.30 |
| climatisation | 10 265.53 | | |
| Peinture | 4 995.00 | | |
| Travaux de Façade | 7 425.50 | | |
| Maitrise d'œuvre (7.70%) | 7 444.89 | | |
| Raccordement Energie | 12 527.21 | | |
| TOTAL | 116 659.00 | TOTAL | 116 659.00 |

Une subvention est sollicitée à hauteur de 30% soit 34 997.70€.

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'approuver ce projet.
- D'adopter le plan de financement ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires pour l'opération de rénovation et réaménagement de la salle des Fêtes Charles Louis VANDENBOSSCHE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

SIECF : renouvellement adhésion au marché groupé d'énergie (groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique du SIECF TE Flandre)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. En outre, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre depuis 2018 et que le marché actuel se termine le 31 décembre 2021.

Aussi Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissée au choix de chaque collectivité : électricité verte et biogaz) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le SIECF TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2022.

Où l'exposé, après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes tel que présenté,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

CDG: renouvellement adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires - autorisation de signature de la convention 2021-2024

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cdg59 en date du 20 juin 2019 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire,

Vu les taux et prestations négociés par le Cdg59,

Vu le résultat de la commission d'appel d'offres du Cdg59 en date du 27 novembre 2020,

Vu la convention de gestion proposée par le Cdg59,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- d'ADHERER à compter du 1er janvier 2021 au contrat groupe d'assurance statutaire du Cdg59,

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat, -

- à signer la convention d'adhésion proposée par le Cdg59.

Entretien de la signalisation horizontale sur le domaine public départemental en agglomération : renouvellement de la convention avec le Département du Nord

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la convention signée en 2018 avec le Département du Nord pour l'entretien de la signalisation horizontale sur le domaine public départemental en agglomération dans les communes de moins de 10 000 habitants,

Vu la proposition du Conseil Départemental du Nord de renouveler ladite convention,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'intervention des services départementaux sur les routes départementales en agglomération sur la commune de WALLON-CAPPEL pour procéder au marquage de guidage,

- APPROUVE le renouvellement de la convention signée avec le Département du Nord,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe relative à cette mission.

Aide Départementale aux Villages et Bourgs -programmation 2021 : travaux de rénovation et extension de l'éclairage (LED) de notre terrain de sport

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son entretien avec les représentants de l'US WALLON-CAPPEL.

Les éclairages actuels deviennent vétustes et insuffisants pour un éclairage correct du terrain en période hivernale.

Aussi, afin de pouvoir faire évoluer le club, entraîner les jeunes et permettre une pratique régulière du football, souhaitent-ils leur remplacement par du matériel neuf d'éclairage correspondants aux derniers standards en terme d'économie d'énergie (spots en LED). Le coût du projet est estimé à 31740 €.

Les travaux de ce type peuvent être subventionnés, à hauteur de 50% maximum, par le Département dans le cadre de l'aide Départementale aux Villages et Bourgs programmation 2021.

Où l'exposé, après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'aide Départementale aux Villages et Bourgs 2021 et à signer toute pièce relative à cette affaire.

D'autres devis seront sollicités.

Information(s) du Maire :

-décisions du maire dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'avenants nécessaires à la poursuite du chantier de la salle des fêtes :

Lot 5 : carrelages et faïences murales :

siphons de sol et tampons à carreler : 1267,76 € HT (1521,31 € TTC)

Lot 6 : cloisons cuisine :

modifications cloisons cuisine : 800 HT (960 € TTC)

Lot 8 : électricité :

motorisation volets roulants et sono : 2118,80 HT (2534,16 € TTC)

Lot 15 : toiture préau :

modification de la toiture : 1312,50 € HT (1575,00 TTC)

Le devis ENEDIS, concernant les frais de raccordement de la salle des fêtes au Réseau Public de Distribution d'Electricité afin d'obtenir une puissance de 250 kVa, s'élève à 15 032,65 € TTC.

Fin de la séance à 21H10.

-